



## CSA-R DIRISI – Déclaration liminaire

### Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information

7 décembre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette fin d'année sera un répit de bien courte durée pour les personnels de la DIRISI. Bon nombre de points à l'ordre du jour de ce CSA-R annoncent une année 2024 à nouveau lourde de contraintes à surmonter.

Les décisions de restructurations annoncées en cours d'année auront un impact majeur pour les agents directement concernés mais également des conséquences sur les conditions de travail de tous les dirisiens. Pour les premiers, l'UNSA Défense exige un suivi et un soutien individuel de qualité. Pour les autres, une attention soutenue doit leur être portée pour maintenir une charge de travail supportable.

Concernant le recrutement, l'UNSA Défense reste convaincue qu'il faut s'attacher aux principes fondamentaux de répartition entre les statuts, même si aujourd'hui, le recrutement d'agents sous contrat peut paraître le plus efficient.

La réinternalisation de la gestion de proximité a été présentée le 8 novembre dernier aux organisations syndicales par la DRH-MD. La DIRISI fera partie des terrains d'expérimentation, ce sera l'occasion de mesurer le véritable besoin en termes de renforts d'effectifs pour les RH de proximité. Il est également attendu une simplification de la RH PC, la DRH-MD ayant d'ailleurs illustré ce point par un schéma du site DIRISI de Maisons-Laffite...

Les statistiques CIA 2023 présentées montrent une nouvelle approche à la DIRISI : une grande majorité des agents est désormais gratifiée d'un montant supérieur au montant de référence, ce que revendiquaient de longue date les élus UNSA Défense.





Sur les formations, des précisions sur le fond seront le cas échéant demandées à l'issue de la présentation. Par ailleurs, de trop nombreux témoignages remontent aux élus sur des conditions matérielles inadaptées pour les formations à distance.

La contribution de notre ministère à l'organisation des Jeux Olympiques, notamment dans le domaine de la sécurisation, tombe sous le sens. Une part des personnels civils sera bien sûr impliquée plus ou moins directement. Il est malheureusement surprenant qu'à quelques mois du « feu de l'action », seules les premières directives interministérielles apparaissent. Combien d'agents se verront refuser des congés dans des délais tendus ? A quelles contraintes doivent-ils s'attendre ? Quelles compensations recevront-ils en retour ?

L'UNSA Défense salue l'initiative de la DC DIRISI d'évoquer auprès de la DRH-MD l'élargissement de la prime ATSEP au profit des personnels civils. Nous citerons ici un court extrait d'une déclaration liminaire des élus UNSA au CTR de l'Armée de l'Air du 5 juin 2018: *« Un même ciel, une même navigabilité, une même conformité mais des indemnités différenciées à la tenue de l'agent qui les assument. Pour l'UNSA, ce n'est ni juste ni cohérent. »*. Cette revendication portait sur l'Indemnité de Mise en Œuvre et de Maintenance des Aéronefs (IMOMA). Un décret et un arrêté du 20 avril 2022 ont concrétisé l'accès à cette indemnité pour les personnels civils, démontrant ainsi que la sacro-sainte fidélisation des agents peut devenir une réalité. Pour cela, il faut oser franchir le seuil des bonnes intentions et des évocations. Gageons que le dossier ATSEP connaîtra la même issue !

Nous vous remercions de votre attention.

